



## Competitions & clubs services

---

### *FAQ 3*

Comment puis-je démissionner d'un club et me réaffilier auprès d'un autre club ?



## **COMMENT PUIS-JE DÉMISSIONNER D'UN CLUB ET ME REAFFILIER AUPRES D'UN AUTRE CLUB ?**

Tout joueur amateur peut démissionner de son club en adressant d'une part une lettre recommandée à l'URBSFA et d'autre part à son club au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril au 30 avril inclus**.

Après cette démission, le joueur est en mesure de se réaffilier (via E-kickoff) auprès d'un autre club en ayant la possibilité d'évoluer en équipe première (au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> juillet), à condition que la nouvelle affiliation intervienne au cours de la période du 15 mai au 31 août inclus (ou en janvier lorsqu'il s'agit d'un club du football rémunéré).

Toute réaffiliation après démission est soumise à une taxe de 12,50 EUR.

- ➔ **Voir articles 521 à 522 inclus du règlement fédéral**
- ➔ **Si vous avez encore des questions complémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à les poser via [support@footbel.com](mailto:support@footbel.com)**